

## Procès verbal de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2025 à 19h

L'an deux mille vingt cinq et le treize janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard BOURSINHAC, Maire.

**Présents** : M. BOURSINHAC Bernard, Mme BROQUA Pauline, M. CALVET Pierre, M. CAMPERGUE Marcel, M. CORBEL Richard, M. DAUPHINOT Daniel, Mme FAGES Anne-Marie, M. IZAC Jacques, Mme LAPORTE Pauline, M. POUGET Grégory, Mme RIEU Annie.

**Excusés** : Mme RAYMOND Brigitte.

**Absents** : M. BORZYCKI Milan, Mme GENETAY Armelle.

Mme RAYMOND Brigitte a donné procuration à M. IZAC Jacques.

Mme FAGES Anne-Marie est élue secrétaire de séance.

Le PV du dernier Conseil du 02/12/24 est approuvé à l'unanimité.

### 1- Tarifs Aquagym

En accord avec la présidente du club d'aquagym et devant l'augmentation des coûts de fonctionnement de la piscine il est proposé de demander une cotisation à hauteur de 1€ par personne et par séance, correspondant à un droit d'entrée. Après différents échanges il est décidé de reporter la délibération en attendant d'avoir une idée plus précise des modalités de mise en œuvre de cette mesure.

### 2- Attribution des lots marché rénovation de la toiture de la mairie

Toutes les entreprises correspondantes aux différents lots constituant le marché pour la rénovation de la toiture de la mairie ont désormais été trouvées. Il y a maintenant lieu d'attribuer tous ces lots.

#### **Délibération 2025-01-13-001**

Par délibérations 2024-02-22-002 du 22 février 2024 et 2024-05-13-005 du 13 mai 2024 le marché de travaux de rénovation de la toiture de la mairie avait été partiellement attribué et suite à une dernière consultation pour les lots 1, 3 et 4, Monsieur le Maire présente le choix final concernant l'attribution de ce marché :

Lot	Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
1. Démolitions gros œuvre ravalements	Mazac SARL	76 910.43 €	92 292.52 €
2. Charpente bois menuiseries ext/int	SARL Remize	105 062.32 € (sans option réfection escalier)	126 074.78 € (sans option réfection escalier)
		122 862.32 € (avec option réfection escalier)	147 434.78 € (avec option réfection escalier)
3. Couverture zinguerie étanchéité	Micha Morin	133 935 €	160 722 €
4. Cloisons sèches peintures	SAS Gaston	14 578 €	17 493,60 €
5. Electricité cfort cfaible ventilation	Vernhes Anthony	2 410 €	2 892 €
<b>Total (sans option réfection escalier)</b>		332 895.75 €	399 474.90 €
<b>Total (avec option réfection escalier)</b>		350 695.75 €	420 834.90 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :*

*- Approuve le choix pour les lots listés dans le tableau ci-dessus et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ces marchés.*

**3- Délibération autorisant le maire à engager des dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget**

Le maire est autorisé à engager des opérations nouvelles d'investissement dans la limite de 25% des opérations figurant au budget 2024, hors annuités d'emprunt et amortissement dans l'attente du vote du budget primitif. Ces crédits seront régularisés lors du vote définitif de celui-ci.

***Délibération 2025-01-13-002***

*Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi N° 2012-1510 du 29 décembre 2012 art 37 et informe l'assemblée que certaines factures d'investissement doivent être réglées rapidement afin de ne pas pénaliser les fournisseurs, il demande la possibilité d'engager des dépenses d'investissement par rapport à l'exercice de l'année n-1.*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager des dépenses pour des opérations nouvelles d'investissement dans la limite de 25% des opérations figurant au budget 2024, hors annuités d'emprunt et amortissements dans l'attente du vote du budget primitif 2025.*

*Les crédits correspondants seront régularisés lors du vote définitif du budget primitif 2025.*

**4- Plan de financement rénovation de la toiture de la mairie**

Les lots du marché pour la rénovation de la toiture de la mairie ayant été attribués il faut présenter un plan de financement afin de demander des subventions pour réaliser ce projet.

***Délibérations 2025-01-13-003-1***

*Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune pourrait être éligible à des subventions pour le projet de mise en sécurité de la toiture de la mairie.*

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le plan de financement ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.***

<b>TRAVAUX</b>	<b>HT</b>
<i>Lot 1 – Démolition gros œuvre ravalement</i>	<i>76 910,43 €</i>
<i>Lot 2 - Charpente bois - Menuiseries</i>	<i>122 862,32 €</i>
<i>Lot 3 - Couverture Zinguerie Etanchéité</i>	<i>133 935,00 €</i>
<i>Lot 4 – Cloisons sèches Peinture</i>	<i>14 578,00 €</i>
<i>Lot 5 – Electricité Cfort Cfaible Ventilation</i>	<i>2 410,00 €</i>
<i>Honoraires</i>	<i>15 850,00 €</i>
<b>Total</b>	<b>366 545, 75 €</b>
<i>Subvention DETR (attribuée)</i>	<i>53 940.00 €</i>
<i>Subvention Conseil départemental</i>	<i>120 000.00 €</i>
<i>Subvention Région</i>	<i>53 940.00 €</i>
<i>Autofinancement</i>	<i>138 665.75 €</i>

